



Association Interentreprises pour la Santé au Travail

Actions collectives 2008-2009 AIST-Avignon

De nombreuses actions collectives, communes à plusieurs médecins du travail et membres de l'équipe prévention, ont été réalisées par les équipes de l'AIST-Avignon et, souvent, en partenariat avec des organismes externes, en faveur des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

- **Devenir des salariés après inaptitude définitive** : étude épidémiologique auprès de salariés de Vaucluse avec pour objectifs principaux d'évaluer le bien fondé de la décision d'inaptitude et d'améliorer la prévention en déterminant les facteurs d'inaptitude.
Cette action a été réalisée en partenariat avec les 5 Services de Santé au Travail de Vaucluse et le département statistique de l'Université d'Avignon.
Cette étude a également fait l'objet d'un exposé au congrès des médecins du travail de Tours (2008).
- **Maintien dans l'emploi** : à la suite de l'étude sur le « devenir des salariés inaptes », un plan d'action a été mis en place afin de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés : connaissance des intervenants dans le champ du maintien dans l'emploi (PDITH, SAMETH, AGEFIPH, CRAM...), promotion de la visite de reprise auprès des médecins de soin, amélioration des liens avec les médecins conseils de la CPAM,
- **Évaluation des risques dans les pressings** : produits chimiques, ambiances thermiques, contraintes posturales. Homogénéisation des méthodes de suivi sur le secteur de l'AIST-Avignon.
- **Coiffeurs** : réalisation d'un état des lieux concernant les conditions de travail à l'aide d'un questionnaire rempli par le médecin du travail lors de la visite du salon. Ce questionnaire recueille des données concernant, notamment, le risque chimique, l'ergonomie au poste, les moyens de prévention et l'organisation du travail.
- **TMS et FPS dans les EHPAD** : accompagnement de plusieurs EHPAD pour agir sur les causes de la dégradation des conditions de travail des soignants. 2 axes : un questionnaire médical (initié en 2008) et une approche ergonomique du poste de travail. Cette action combine les compétences de médecins du travail et IPRP de 2 Services de Santé au Travail de Vaucluse et est réalisée en partenariat avec Act Méditerranée.
- **Risques professionnels dans les services d'aide à domicile** : détermination des risques professionnels (notamment TMS et charge mentale) des salariés de structures d'aide à domicile. Enquête réalisée au travers d'un questionnaire individuel.
- **Plateformes téléphoniques** : l'objectif est d'établir un constat des conditions de travail : agencement des postes de travail, organisation, facteurs d'ambiance (sonore, lumineuse, thermique) ; d'évaluer le ressenti des salariés par le biais d'un questionnaire ; de proposer des améliorations en faisant référence aux recommandations existantes.

- **Poussières de bois** : Les objectifs sont d'informer et de sensibiliser les employeurs et salariés sur le risque cancérigène des poussières de bois (évolution de la réglementation) ; d'insister sur la prévention primaire lors des visites d'entreprises (établissement d'une fiche de visite) ; de mettre en place un suivi médical adapté (conforme au consensus) ; de communiquer en amont (notamment dans les CFA).
- **Risque chimique dans le BTP** : Prévention du risque chimique et cancérigène (notamment chrome VI) dans les TPE et PME du BTP de Vaucluse. Action réalisée par les 5 Services de Santé au Travail de Vaucluse en partenariat avec la CRAM-SE. Aide à l'identification des produits dangereux ; élaboration de supports destinés à la sensibilisation et à la formation des salariés ; réalisation de fiches individuelles d'exposition par les entreprises ; mise en commun d'informations ; rédaction d'un guide méthodologique pour l'identification, l'évaluation et la prévention du risque chimique et cancérigène

Par ailleurs, les médecins du travail de l'AIST-Avignon ont participé à un certain nombre d'enquêtes et actions collectives telles que :

- Recensement des **Maladies à Caractère Professionnel** (coordonné par la DRTEFP),
- Participation au **Comité Départemental des Facteurs Psychosociaux** (coordonnées par DDTEFP et composé des organisations patronales et syndicales, de l'inspection du travail, d'un cabinet de psychologues du travail, d'un ingénieur de prévention de la DRTEFP
- Participation à la **Réunion de coordination des préventeurs** organisée par la DDTEFP
-